

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

Les membres du Conseil d'administration de la crèche municipale de CARGESE, régulièrement convoqués le trois décembre deux mille vingt, sont réunis, l'an deux mille vingt, le dix décembre, à dix-sept heures trente, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi.

Membres : 4

N°2020/08

MEMBRES PRÉSENTS	
NEGRONI Vannina	POGGI Dominique
FRIMIGACCI Lucie	
MEMBRES ABSENTS	
LECA Ornella	
SECRÉTAIRE DE SÉANCE	
FRIMIGACCI Lucie	

OBJET : Création d'un emploi d'adjoint technique territorial.

La Présidente du Conseil d'administration expose à l'Assemblée délibérante que, compte tenu des besoins du service de la crèche, un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35H) doit être créé à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Cet emploi permettra ainsi de répondre à un besoin permanent. L'agent qui l'occupera aura pour missions essentielles d'assurer la surveillance et le bien-être des enfants qui lui seront confiés, mais aussi de proposer des activités adaptées à l'âge des enfants.

L'agent sera recruté conformément au décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, et percevra une rémunération qui suivra les indices en vigueur au moment de son recrutement, complétée par l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement (proratisé), le cas échéant.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE la proposition de Madame la Présidente du Conseil d'administration, la création dudit poste correspondant à un besoin réel ;

DÉCIDE qu'il sera créé un poste d'adjoint technique territorial dans les conditions précitées ;

DIT que le tableau des effectifs sera complété en ce sens ;

DIT que les dépenses résultant de cette création seront prévues au budget de l'établissement.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 3.

La Présidente du Conseil d'administration,
Vannina NEGRONI

